

Informations de base

2022/2594(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Modification de l'«acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie» et de l'«acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la taxinomie»

Complétant 2018/0178(COD)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.05 Assurances, fonds de retraite

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes


3.70.20 Développement durable

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux

Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div data-bbox="305 940 391 974" style="border: 1px solid red; padding: 2px;">ECON</div> Affaires économiques et monétaires	PIETIKÄINEN Sirpa (EPP) KARAS Othmar (EPP) HANSEN Christophe (EPP) REGNER Evelyn (S&D) TANG Paul (S&D) SØGAARD-LIDELL Linea (Renew) SEMEDO Monica (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) ANDRESEN Rasmus (Greens /EFA) HAIDER Roman (ID) AUBRY Manon (The Left) WALLACE Mick (The Left) GUSMÃO José (The Left) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left) MACMANUS Chris (The Left) SCHIRDEWAN Martin (The Left)	07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022
	<div data-bbox="305 1913 391 1946" style="border: 1px solid red; padding: 2px;">ENVI</div> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	BERNHUBER Alexander (EPP)	07/04/2022 07/04/2022

	BONAFÈ Simona (S&D)	07/04/2022
	WIESNER Emma (Renew)	07/04/2022
	THUN UND HOHENSTEIN Róža (Renew)	07/04/2022
	GAMON Claudia (Renew)	07/04/2022
	HOJSÍK Martin (Renew)	07/04/2022
	BLOSS Michael (Greens/EFA)	07/04/2022
	PAULUS Jutta (Greens/EFA)	07/04/2022
	TOUSSAINT Marie (Greens /EFA)	07/04/2022
	BOMPARD Manuel (The Left)	07/04/2022
	VILLUMSEN Nikolaj (The Left)	07/04/2022
	BJÖRK Malin (The Left)	07/04/2022
	VILLANUEVA RUIZ Idoia (The Left)	07/04/2022
	ERNST Cornelia (The Left)	07/04/2022
	KOKKALIS Petros (The Left)	07/04/2022
	HAZEKAMP Anja (The Left)	07/04/2022
	MODIG Silvia (The Left)	
	MATIAS Marisa (The Left)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/03/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)00631	Résumé
10/03/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 4 mois		
23/03/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2022	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
05/07/2022	Débat en plénière		
06/07/2022	Décision du Parlement		
19/07/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2594(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2018/0178(COD)

Base juridique	Règlement du Parlement EP 114-p03 Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	CJ36/9/08564

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution faisant objection à l'acte délégué		B9-0338/2022	27/06/2022	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		C(2022)00631	09/03/2022	Résumé
Document annexé à la procédure		C(2022)4767	04/07/2022	
Document annexé à la procédure		C(2025)2526	22/04/2025	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
TORVALDS Nils	25/01/2023	Finnish Forest Industries Federation (Metsäteollisuus ry)

Modification de l'«acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie» et de l'«acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la taxinomie»

2022/2594(DEA) - 09/03/2022 - Document de base non législatif

Le présent règlement délégué relatif aux objectifs climatiques de la taxinomie vise à compléter le [règlement délégué \(UE\) 2021/2139](#) et le [règlement délégué \(UE\) 2021/2178](#) de la Commission afin d'aider les marchés financiers et les investisseurs à identifier, sous réserve de conditions strictes, les activités pertinentes liées au gaz et au nucléaire qui sont nécessaires à la transition des systèmes énergétiques des États membres vers la neutralité climatique.

Contexte

Le [règlement \(UE\) 2020/852](#) du Parlement européen et du Conseil met en place le cadre nécessaire à la création d'une **taxinomie de l'UE** pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Le règlement établissant la taxinomie prévoit que ces activités économiques doivent satisfaire aux critères d'examen technique énoncés dans les actes délégués adoptés par la Commission.

L'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie (règlement délégué (UE) 2021/2139) a été adopté le 4 juin 2021. Le 6 juillet 2021, la Commission a également adopté un acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la taxinomie (règlement délégué (UE) 2021/2178).

L'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie fixe les critères d'examen technique applicables aux activités économiques susceptibles de contribuer substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci dans la plupart des secteurs.

Cependant, cet acte délégué ne couvre pas l'ensemble des secteurs et des activités potentiellement concernés. En particulier, il n'a pas été possible de prendre une décision sur l'inclusion, ou non, de l'énergie nucléaire dans le champ d'application de cet acte délégué, parce qu'il était nécessaire d'approfondir l'évaluation de la mesure dans laquelle l'énergie nucléaire satisfait au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» à aucun des autres objectifs environnementaux. En ce qui concerne le gaz naturel, la Commission avait annoncé qu'une réflexion plus poussée sur la manière de tenir compte du rôle de cette source d'énergie dans la décarbonation de l'économie de l'Union était nécessaire.

Sur la base d'avis scientifiques et de l'état actuel des technologies, la Commission reconnaît que les activités liées au gaz fossile et de production d'énergie nucléaire peuvent contribuer à la décarbonation de l'économie de l'Union.

Contenu

Le présent acte délégué vise à compléter l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie. Il fixe, pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, les **critères d'examen technique** applicables à des activités économiques relevant des secteurs de l'énergie, en particulier des **secteurs du gaz naturel et de l'énergie nucléaire**, qui n'avaient pas été incluses initialement dans l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie. Ces critères d'examen technique sont fixés conformément aux exigences de l'article 19 du règlement établissant la taxinomie.

Les modifications apportées au règlement délégué (UE) 2021/2139 et au règlement délégué (UE) 2021/2178 n'imposent aucun investissement, mais visent à aider les marchés financiers et les investisseurs à identifier, sous réserve de **conditions strictes**, les activités pertinentes liées au gaz et au nucléaire qui sont nécessaires à la transition des systèmes énergétiques des États membres vers la neutralité climatique, conformément aux objectifs et aux engagements de l'Union en matière climatique.

Ces conditions strictes sont les suivantes: i) pour les activités tant gazières que nucléaires, qu'elles contribuent à la transition vers la neutralité climatique; ii) pour les activités nucléaires, qu'elles satisfassent à des exigences de sûreté nucléaire et environnementale; et iii) pour les activités gazières, qu'elles contribuent au délaissement du charbon au profit de sources d'énergie renouvelables. D'autres conditions plus spécifiques, énoncées dans l'acte délégué complémentaire présenté s'appliqueront aussi à l'ensemble de ces activités.

Pour accroître la transparence du marché et **améliorer l'information des investisseurs**, le présent acte délégué prévoit également des obligations d'information spécifiques pour les secteurs du gaz naturel et de l'énergie nucléaire et modifie à cet effet l'acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la taxinomie afin que les investisseurs puissent repérer quelles possibilités d'investissement comprennent des activités gazières ou nucléaires et faire des choix éclairés.